

# Pour renforcer la participation : des usagers siègent au conseil d'administration et dans un club des présidents de CVS

Usager : personne qui utilise les services d'une association, un établissement ou une délégation par exemple.

Conseil d'administration (CA) : groupe de personnes chargées de diriger une institution ou une association. Il y a un président et plusieurs membres.

Depuis janvier 2012, l'Adapei Nouvelles-Côtes-d'Armor a décidé de permettre à des représentants d'usagers de venir au conseil d'administration.

Ils se font aider par un Club des présidents de CVS.

## Au départ

L'Adapei Nouvelles-Côtes-d'Armor voulait que les enfants et adultes participent plus à la vie de l'association.

Les enfants et adolescents ont le droit de donner leur avis sur leur projet personnel. Ils peuvent aussi dire des choses au conseil de la vie sociale (CVS) de chaque établissement.

L'association a souhaité en plus leur permettre d'aller au conseil d'administration.

Pour que ce soit plus facile, elle a créé le Club des Présidents de CVS.

## Où et avec combien d'établissement ?

L'association comprend 2 200 personnes en situation de handicap. Il y a 50 établissements et services dans le département des Côtes-d'Armor, et 1 400 salariés.

## Qui ?

Le Conseil d'administration comprend 35 personnes élues qui représentent les usagers, les familles et les bénévoles.

En janvier 2012, 2 présidents de CVS et leurs suppléants ont été élus par les usagers pour aller au CA et pouvoir voter. L'un pour les enfants, l'autre les adultes.

Maintenant on pense faire la même chose pour les travailleurs en ESAT ou en Entreprise adaptée.

## Les étapes

- en 2011, il y a eu 3 réunions pour informer les CVS
- en janvier 2012, le vote a été organisé. Les deux élus sont aidés pour préparer les réunions et prendre la parole au CA
- fin 2012, le Club de Présidents de CVS a été créé pour faciliter les échanges entre les différents CVS et le Conseil d'Administration.

Ce club sert à :

- faire remonter des questions au Conseil d'Administration et être informé des décisions
- partager les bonnes pratiques et mieux réfléchir ensemble
- informer sur l'association et sur le fonctionnement des différents établissements
- Former les élus sur le rôle d'un CVS, d'un Conseil d'Administration et d'un élu.

## Moyen nécessaires

- les élus ont besoin de temps, de lieux, d'aides et de moyens (par exemple des ordinateurs) pour organiser les réunions et mieux comprendre les sujets
- les élus ont besoin d'être formés et de participer à des événements extérieurs (par exemple le Congrès de l'association Nous Aussi en novembre 2016)
- les aidants doivent être efficaces pour que personne ne soit exclu.

### Résultats et projets

Le Conseil d'Administration a changé : les paroles sont plus simples et les documents aussi. Il y a plus d'illustrations, ou des pictos et même des vidéos.

Tout le monde comprend mieux, y compris les parents.

Des fiches illustrées permettent aux élus d'obtenir des réponses claires (Oui ou non).

Les présidents des CVS comprennent mieux les discussions et les fonctionnements. Ils veulent participer encore plus.

### Comment diffuser ces bonnes pratiques ?

- il faut une volonté politique
- il faut aider et former les élus
- il faut prendre du temps pour s'adapter aux besoins des plus lourdement handicapés
- il faut définir le rôle de l' élu précisément pour donner des moyens adaptés
- il faut toujours penser et appliquer la phrase « Rien pour nous sans nous ».

### Des gens ont dit

Philippe Estienne, directeur développement et qualité :

« Si les usagers étaient absents du CA aujourd'hui, cela ferait un vrai vide. »

### Pour aller plus loin

Adapei Nouvelles Côtes d'Armor

6, rue Villiers de l'Isle Adam

BP 40240 - 22192 Plérin cedex

Téléphone : 02 96 62 66 77

Contact : Philippe Estienne, directeur développement et qualité

Courriel : p.estienne@adapei-nouvelles.fr

Site Internet : www.adapei-nouvelles.fr